

Le 15 octobre 2018

Le Collège Communal de la Ville de Mons a l'honneur de vous informer qu'il y aura une **SÉANCE conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale** le **MARDI 23/10/2018** à 18H00, à l'Hôtel de Ville de Mons, Salon Gothique.

Ordre du jour de la séance

SEANCE PUBLIQUE

Service : Secrétariat Communal

- 1 Etat des lieux Art. 60 et 61
- 2 Habitat communautaire
- 3 Maison de l'Adolescent
- 4 Situation relative à l'aide alimentaire

Arrêté l'ordre du jour qui précède comportant 4 objets

En séance à Mons, le 11 octobre 2018

Par le Collège :
La Directrice générale,
Cécile BRULARD

Le Bourgmestre-Président,
Elio DI RUPO

POUR LE CPAS :
Le Directeur général du CPAS
Didier PETITJEAN

Le Président du CPAS,
Marc BARVAIS

TOUTES COMMISSIONS RÉUNIES LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2018 à 18 heures 30

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE
DU 23 OCTOBRE 2018

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 15 octobre 2018, accompagnée d'un ordre du jour comportant 4 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MILLER, ~~M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. LECOCQ,~~
~~M. X. DUPONT, M. LAFOSSE, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX,~~
Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M.
MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ~~M. ANTONINI, Mme WUILBAUT VAN HOORDE,~~ Mme JUDE, ~~M. ANDRE,~~
M. DUFRANE, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN,~~
~~Mme MARNEFFE,~~ M. BEUGNIES, Mme LEFEBVRE, ~~M. VAN AELST,~~ Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

Mme C. BOUCHEZ, ~~Mme C. CONKA,~~ Mme M-C. DIEU, ~~Mme A. DRUGMANT,~~ M. E. GHILAIN, M. A. LECOCQ, ~~M.
C. VERSPRILLE,~~ M. F. PIRMEZ, Mme L. POURBAIX, M. S. QUIEVY, M. B. SAMAWI, M. T. SIMON, Conseillers du
CPAS et

M. Didier PETITJEAN, Directeur général du CPAS

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale,

Le Bourgmestre-Président,

Cécile BRULARD

Elio DI RUPO

POUR LE CPAS:

Le Directeur général du CPAS

Le Président du CPAS,

Didier PETITJEAN

Marc BARVAIS

=====

Secrétariat Communal 41 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président
Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
M. J-P DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE~~,
M. MILLER, ~~M. ROSSI~~, ~~M. MANDERLIER~~, ~~M. LECOCQ~~, M. X.
DUPONT, ~~M. LAFOSSE~~, Mme NAHIME, ~~M. G. HAMBYE~~, M.
JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme
WAEPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA,
M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ~~M. ANTONINI~~, ~~Mme~~
~~WUILBAUT-VAN HOORDE~~, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE,
M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, ~~Mme DEFRISE~~, ~~Mme URBAIN~~,
Mme MEUNIER, ~~Mme MARNEFFE~~, M. BEUGNIES, Mme LEFEBVRE
, ~~M. VAN AELST~~, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

Mme C. BOUCHEZ, ~~Mme C. CONKA~~, Mme M-C. DIEU, ~~Mme A.~~
~~DRUGMANT~~, M. E. GHILAIN, M. A. LECOCQ, ~~M. C. VERSPRILLE~~,
M. F. PIRMEZ, Mme L. POURBAIX, M. S. QUIEVY, M. B. SAMAWI,
M. T. SIMON, Conseillers du CPAS et
M. Didier PETITJEAN, Directeur général du CPAS

1^{er} OBJET : Etat des lieux Art. 60 et 61

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Insertion socioprofessionnelle : Etat des lieux de la politique « article 60 et 61 » du CPAS de Mons

L'insertion professionnelle est un élément moteur depuis plusieurs années de l'action menée par le CPAS. A ce titre, le service d'insertion socioprofessionnelle s'est développé en fonction de l'évolution de la société, des changements structurels et problématiques des personnes orientées.

L'insertion socio professionnelle constitue un élément moteur de notre action sociale car elle permet d'envisager avec un nombre important d'usagers de nouvelles perspectives professionnelles et de nouveaux projets de vie.

La formation et ensuite l'emploi sont des objectifs majeurs pour notre service, mais l'engagement par un CPAS d'un travailleur en article 60 § 7 n'est pas sans coût. Au contraire, après avoir retiré l'ensemble des subsides dont il peut bénéficier, le CPAS reste avec un coût net d'environ 10.000€ par an et par engagement.

La politique d'insertion via l'article 60§7 coûte donc cher aux CPAS et communes. Au-delà des subsides FSE obtenus, cela mériterait incontestablement une subsidiation beaucoup plus forte de la part des autorités fédérales à la mesure des efforts accomplis par les Centres.

Etat des lieux montois

Partenaires	Art. 60		Art. 61		Art. 61 et Activa		Activation (Activa, SINE, PTP)		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
CPAS	90	91	/	/	/	/	/	/	90	91
Ville + public	80	102	/	/	/	/	/	/	80	102
ASBL et économie	87	83	/	/	/	/	/	/	87	83

sociale										
Non-Marchand (Payant)	31	39	/	/	/	/	/	/	31	39
Secteur Privé	11	2	49	56	0	0	+ 17	+ 13	60	58
Total (au 30/09)	299	317	49	56	0	0	Dont 17	Dont 13	348	373

Il s'agit de la moyenne annuelle (janvier à septembre).

A noter que le secteur privé engage du personnel sous contrat « article 61 » ce qui est bénéfique pour le bénéficiaire, pour l'employeur (prime de tutorat + règlement de travail propre à l'entreprise, normes de prévention/sécurité de l'employeur) et pour le CPAS.

Quelques exemples de partenaires :

- Postes payants : Asbl jardins des fées, HYGEA, Art2, UMONS, zone de Police de Mons-Quévy, Le La du Hautbois,...
- Soutien à l'économie sociale : Progress, Maison internationale, ESOP, la renouée, Droits et Devoirs, le pied à l'étrier, Au four et au moulin,...

Synergie CPAS / FOREM : la cellule Proaction

En 2001, le projet Proaction voit le jour dans le cadre d'un partenariat entre Le Forem et le CPAS de Mons (programmation FSE). Le dispositif Proaction est le fruit d'un PARTENARIAT entre **le Forem et 10 CPAS de la région de Mons** pour offrir **sur base volontaire un accompagnement intensif et soutenu vers et dans l'emploi des bénéficiaires des CPAS.**

- **CONSTATS** :
 - Nécessité d'un accompagnement spécifique pour un public fragilisé ;
 - Mise en place de méthodes et d'outils d'accompagnement et d'insertion adaptés au public visé ;
 - L'accompagnement individualisé, n'existait pas ou n'était pas prévu sur une longue durée.
- **OBJECTIFS** :
 1. Constituer un **service de transition inter-institutionnel = interface entre le CPAS de la Ville de Mons et le Forem** ;
 2. **Assurer la continuité du parcours d'insertion** du public-cible en l'identifiant, le rencontrant et en le stimulant dans son processus de recherche d'emploi, rendre les personnes autonomes ;
 3. **Accroître la qualité de l'accompagnement** pour un public vulnérable.

L'offre de service est présent sur 11 communes d'où:

- Intérêt dans les zones rurales mal desservies en transport en commun ;
- Apport indéniable pour les CPAS de moindre taille ;
- Prise en charge du public rendue difficile soit par manque de temps, de moyens financiers, de ressources humaines suffisantes.
- Pour les bénéficiaires avec un contrat d'insertion (tel un contrat Art. 60), **leur prise en charge est l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi mis en œuvre par le Forem.**

- C'est ainsi que, grâce au service Proaction, ces personnes bénéficient **d'un accompagnement adapté et personnalisé** de poursuivre leur parcours professionnel (ou de formation).
- **L'utilisation de méthodes et d'outils d'accompagnement et d'insertion** adaptés aux personnes les + fragilisées.

Partenariat s'articulant autour :

- q. D'une logique de complémentarité;
- r. De la mutualisation des moyens des 2 structures et de leur expertise respective ;
- s. Du partage d'informations et d'outils.

- **Ressources**

- Le CPAS de Mons affecte au projet du personnel 4 agents: 1 conseillère, 2 assistantes sociales et un agent administratif ;
- Le Forem met à disposition un bâtiment ainsi que la mise à disposition des ressources humaines (4 conseillères et 1 coordinatrice).
- Les CPAS partenaires mettent un local et le matériel nécessaire à l'accomplissement de la mission.

Au total ce sont **7 conseillers (3 CPAS et 4 Forem)** qui travaillent en synergie, dans les mêmes espaces avec les mêmes outils.

- **PUBLICS ciblés par Proaction**

- Les « articles 60 »;
- Les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), inscrits comme demandeur d'emploi au FOREM ;
- Le public jeune (entre 18 et 24 ans) en stage d'insertion professionnelle et bénéficiant du revenu d'intégration sociale durant celui-ci ;
- Elargissement du public aux **sanctionnés ONEM** (de façon définitive)

- **Action de Proaction**

- Un accompagnement **non limité dans le temps** ;
- **Démarche pas à pas** : les objectifs seront fixés de manière très progressive ;
- **Les assistants sociaux du service** interviennent également dans la résolution de problèmes sociaux (santé, logement, dettes, ...)
- Le bénéficiaire **reste acteur de son parcours**, de sa recherche d'emploi ou de formation (autonomie);
- Le suivi avec Proaction fait **partie du contrat d'intégration (PIIS)** signé par le bénéficiaire et qui le lie au CPAS.
- **Bilan socioprofessionnel** et validation d'un **objectif professionnel réaliste** en fonction de ses compétences et des exigences du marché de l'emploi ;
- **Recherche d'une formation** (préqualifiante /qualifiante, remobilisation, resocialisation, alphabétisation, etc.)

Cette phase est assurée par la conseillère en accompagnement et représente la plus-value de la **Convention-Cadre**.

- **Fonds social Européen**

- La convention cadre permet de financer 2 agents CPAS ;
- Les subsides FSE financent le salaire de 2 conseillères FOREM, d'une conseillère « CPAS » et de l'agent administratif « CPAS » ;
- Le Forem met à disposition de tous les agents des locaux, le matériel informatique et bureautique ;
- Accompagnement du public prioritairement sous contrat art 60 (3 mois avant la fin) sans balise de fin d'accompagnement et sur base de volontariat.

- Vu la difficulté pour les bénéficiaires de se familiariser avec les tests psychotechniques, Proaction a mis en place des séances de découverte des tests intérim, en collaboration avec un agent du CPAS de Mons. Il est tenu compte du profil du bénéficiaire et ce, en vue de faire découvrir les tests d'aptitudes utilisés en « agence intérim ».
- **Evolution**

Le nombre de dossiers est croissant :

- **En 2009 à 331 dossiers**
- **En 2012 à 525 dossiers**
- **En 2017 à 647 dossiers**

Entre 22 et 25% des personnes accompagnées sont des jeunes de – **de 25 ans** et **+/- 60%** des personnes sont âgées entre **25 et 45 ans** ;

+/- 55% des personnes accompagnées par le service Proaction n'a **pas atteint le niveau CESS**, sans compter les personnes ayant un diplôme non reconnu (+/-23%).

- **Résultats généraux de Proaction pour l'exercice 2017**

En 2017, le Service Proaction a suivi **647 personnes sur l'année**:

- 321 nouvelles personnes prises en charge ;
- Et 323 personnes sorties de l'accompagnement dont :
- 233 en sorties positives (72,1%): 117 contrats de travail y compris intérim de 3 mois et plus, 75 entrées en formation/orientation, et 41 personnes en autonomie.
- 90 en sorties négatives (abandon= stoppe l'accompagnement, malades de longue durée ou déménagement sur une autre commune où Proaction n'est pas présent).

En amont de l'insertion socioprofessionnelle : l'activation sociale

Le service d'insertion sociale développe des actions ayant pour finalité de permettre aux personnes de **retisser des liens sociaux, de se réapproprier une image positive d'elle-même, de participer à la vie sociale et culturelle et en fin de compte de retrouver le chemin de l'emploi.**

Le service organise, dès lors, divers ateliers (cuisine, citoyenneté, créativité, communication par le jeu, culture, sport, etc.). Chaque activité développée répond à un besoin spécifique lié aux problématiques rencontrées par les bénéficiaires du SIS.

Des activités s'inscrivent dans une dynamique de partenariat externe avec une vingtaine d'opérateurs associatifs. **La volonté du CPAS est en effet de développer les collaborations avec les ASBL et par ce fait d'amener une plus-value en faveur des usagers** en leur proposant un choix diversifié d'activités susceptibles de favoriser **leur insertion sociale.**

- Ateliers Théâtre
- Ateliers Estime de soi, relooking
- Ateliers artistiques
- Ateliers sportifs
- Sensibilisation à différents thèmes de société (consommation responsable, discrimination, animation famille,

etc...).

- Animation santé (contraception, MST, Alimentation saine, tabagisme,)
- Sorties culturelles.

Quelques exemples de partenariats

Collaborations avec l'Institut de l'Enseignement de la promotion sociale de Jemappes	Mise à disposition d'un professeur de français langues étrangères Formation des auxiliaires de l'enfance
Article 27	Sorties culturelles
La Famille Heureuse ASBL	Animations sur le thème de l'estime de soi
ASBL La Flenne	Maison de jeunes
Barbiana	Théâtre social
ASBL Pourquoi pas toi	Ateliers estime de soi, relooking

Et pour les jeunes

Le soutien des projets NEETS dont celui de "l'Action Jeunes" est bénéfique et très important pour notre population jeune. Il n'est pas uniquement question d'accompagnement vers l'emploi ou la formation mais aussi de leur permettre de **reprendre confiance en eux, d'avancer dans un projet concret, de faire face à la réalité en étant accompagné et encadré...** Le travail effectué est spécifique en fonction du public auquel il s'adresse. Il est par exemple question de les accompagner individuellement, hors d'un contexte institutionnel mais surtout à leur rythme et personnalisé. **Ce public mérite donc un accompagnement spécifique et intensif, travail qui nécessite des moyens conséquents.**

Le projet vise l'**accompagnement vers l'emploi et/ou la formation de jeunes de – de 25 ans.** Ces jeunes ne sont actuellement ni aux études, ni en formation professionnelle, ni en stage, ni à l'emploi. L'objectif principal est de structurer leur organisation quotidienne, d'évaluer leurs compétences professionnelles et informelles, de leur proposer des ateliers de remobilisation et de recherche active d'emploi. Des actions de préparation à la vie professionnelle, de découvertes d'entreprises et de visites sur sites sont réalisées. Les jeunes sont accompagnés individuellement dans la gestion de leur recherche d'emploi et ensuite dans leur accès effectif au monde du travail, éventuellement après reprise d'une formation professionnelle complémentaire ou d'un stage de perfectionnement.

PARTENAIRES

- CPAS de La Louvière, Binche et Frameries
- L'Université de Mons (service des sciences de la famille)
- La Haute Ecole en Hainaut (HEH – sections éducateurs/éducatrices)
- L'IDEA.

ACTIONS MENEES :

- Mise en place d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle adapté aux besoins spécifiques de la population de - de 25 ans ;

- Développement avec les entreprises locales de nouveaux partenariats en matière de recrutement, de formation continue et d'emploi durable ;
- Mobilisation et coaching intensif des jeunes sans emploi ;
- Développement de nouveaux outils d'insertion socioprofessionnelle, notamment sur les plans administratif et financier afin de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises.

QUELQUES INDICATEURS CHIFFRES POUR « ACTION JEUNES »

	2016	2017 (au 30/08/2017)	Projection jusqu'au 31/12
Nombre de bilans socio pro	220	149	224
Nombre de contrats art. 60/61	24	31	47
Nombre de jeunes en formation	12	18	27
Nombre de jeunes ayant participé aux visites d'entreprises et centre de formation (Caterpillar, IFAPME, SNCB, Police, journée de l'armée...)	14	14	21
Ateliers de bilan de compétences et recherche active d'emploi	148	61	92

prend connaissance

de l'état des lieux de la politique d'insertion socio-professionnelle (article 60 et 61) du CPAS de Mons.

Secrétariat Communal 41 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président
 Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins
 M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
 M. J-P DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE~~,
 M. MILLER, ~~M. ROSSI~~, ~~M. MANDERLIER~~, ~~M. LECOCQ~~, M. X.
 DUPONT, ~~M. LAFOSSE~~, Mme NAHIME, ~~M. G. HAMBYE~~, M.
 JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme
 WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA,
 M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ~~M. ANTONINI~~, ~~Mme~~
~~WULBAUT VAN HOORDE~~, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE,
 M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, ~~Mme DEFRISE~~, ~~Mme URBAIN~~,
 Mme MEUNIER, ~~Mme MARNEFFE~~, M. BEUGNIES, Mme LEFEBVRE
 , ~~M. VAN AELST~~, Conseillers communaux
 et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

Mme C. BOUCHEZ, ~~Mme C. CONKA~~, Mme M-C. DIEU, ~~Mme A-~~
~~DRUGMANT~~, M. E. GHILAIN, M. A. LECOCQ, ~~M. C. VERSPRILLE~~,
 M. F. PIRMEZ, Mme L. POURBAIX, M. S. QUIEVY, M. B. SAMAWI,
 M. T. SIMON, Conseillers du CPAS et
 M. Didier PETITJEAN, Directeur général du CPAS

2^{ème} OBJET : Habitat communautaire

Le Conseil Communal,
 Délibérant en séance publique,

L'Habitat Communautaire du Bois d'Havré

Description Générale

Afin de compléter son offre d'hébergement à destination des seniors, le CPAS propose une nouvelle forme d'habitat : l'habitat communautaire. Cette habitation rénovée dans le Bois d'Havré se **compose de 6 chambres** dont une est située au rez-de-chaussée et les cinq autres à l'étage. Les espaces communs sont les suivants : hall d'entrée, couloirs, escaliers et monte-personne, palier, cuisine, salon, salle à manger, local de rangement, jardin et terrasse, salles de bains et de douches. Ces logements sont destinés à des personnes seules et autonomes de 60 ans et plus.

Coordination et suivi du projet

Divers accompagnements sont mis en place afin de coordonner ce projet.

1. **Un accompagnement individuel des locataires** qui sera géré une assistante sociale du CPAS de Mons ;
2. **Un accompagnement du groupe** géré par « A toi mon Toit », ACASA et le service « Hébergement » du CPAS de Mons ;
3. **Un accompagnement logistico-administratif** qui sera réalisé par la cellule logement du CPAS pour intervenir en tant que propriétaire et gérer les conventions d'hébergement, état des lieux, etc...

L'habitat communautaire sera également chapeauté par 2 comités :

1. **Le comité de pilotage** : Il aura pour mission de veiller au bon lancement de l'habitat communautaire et permet d'échanger, de partager, de réfléchir,...
2. **Le comité d'accompagnement** : Il sera chargé de la sélection des candidats locataires, de la gestion des conflits, de tout l'aspect réglementaires.

Conditions d'admissions

Plusieurs critères de sélection et modalités doivent être respectés tels que :

- La motivation à vivre dans un habitat communautaire
- L'âge (60 ans minimum)
- Avoir un statut d'isolé
- Etre autonome
- Respect du règlement (hygiène, suivi médical, visites, animaux, etc,...)

Procédure d'admission

- Le candidat fait part (courrier, mail, téléphone) de son souhait d'intégrer le projet de vie communautaire ;
- Présélection qui se fait par l'assistante sociale du Service Maisons de repos qui aide le candidat à compléter le formulaire de candidature au cours d'un entretien pendant lequel les conditions d'entrée et le mode de fonctionnement de l'habitat communautaire lui sont présentés.
- Un entretien est organisé par le Comité d'accompagnement avec le candidat et un compte rendu sera rédigé. L'objectif vise à mieux comprendre le fonctionnement du candidat et à évaluer sa motivation à intégrer le projet.
- Le candidat est présenté aux habitants et celui-ci est invité à passer une ou quelques journées au sein du groupe (période de prise de contact/test). Ensuite un avis des habitants est recueilli.
- La proposition d'entrée est soumise pour accord à l'un des organes délibérants du CPAS et la décision communiquée au candidat.
- Une proposition d'entrée ou de refus et les éventuelles modalités d'acceptation sont communiquées au candidat par l'équipe d'accompagnement.
- En cas de proposition d'entrée, une date d'entrée et une période d'essai sont convenues. A l'issue de cette période d'essai, l'avis des habitants sera recueilli.

- Un RDV est convenu avec l'équipe d'accompagnement pour signature des documents requis.

Règles de vie

Règles générales : Les habitants de l'Habitat Communautaire y sont domiciliés. Ils disposent d'une chambre meublée comportant un point d'eau. Ils peuvent y apporter leur propre mobilier pour autant que celui-ci permette l'accès, le maintien de l'ordre et l'entretien de la chambre.

Occupation en bon père de famille : Chaque habitant prend soin de lui et occupe les lieux « en bon père de famille ». Il veille à ne pas importuner les autres habitants par le bruit, le désordre ou la saleté.

Vie Communautaire

Les habitants mènent ensemble la vie qu'ils souhaitent, organisent leurs repas, décident de leur horaire, de leurs menus, de leurs activités individuelles ou collectives tout en tenant compte du fait qu'ils sont 6 au lieu d'être seul. Vivre « comme chez soi » et respecter la vie « comme chez soi » des autres demandent parfois quelques aménagements.

Chacun subvient à ses propres besoins. Chacun a accès aux locaux communautaires et à l'équipement collectif mis à la disposition du groupe.

La vie dans l'habitat communautaire encourage les habitants à maintenir et à développer leur réseau relationnel et leurs activités personnelles.

Les aides-familiales et aide-ménagères du service Acasa du CPAS de Mons apporteront un soutien à la vie quotidienne.

Frais d'hébergement

Les prix varieront en fonction du type de chambres.

Les charges suivantes seront comprises dans le prix (eau, électricité, gaz, ...)

Les autres prestations socio-sanitaires (infirmier, kiné, pédicure, coiffeur, repas à domicile) seront prises en charge et payée par l'habitant lui-même.

Loyer

En fonction de la superficie....

Fin de séjour

- Par le CPAS :
 - En cas de non-respect du règlement
 - Incapacité de l'habitant à vivre avec les autres
 - Accumulation de 2 mois de factures impayées
 - Lorsque, sur base d'un rapport médical, il appert que l'état de santé de l'habitant rend la cohabitation dangereuse
- Par l'habitant :
 - Les personnes qui veulent quitter l'Habitat Communautaire en avertissent les autres habitants et informent le CPAS par écrit au minimum un mois avant la date de leur départ. La date de préavis prend cours le jour de réception du courrier. Tout départ (sauf raison de santé) avant l'échéance entraînera le paiement des frais de séjour à due proportion. Si l'état de la personne l'impose et qu'elle demande à quitter l'Habitat Communautaire pour intégrer une maison de repos, elle en informe les autres habitants et son séjour se termine le jour où elle libère sa chambre pour entrer en maison de repos. Les frais de séjour restent dus jusqu'à la remise des clés.

prend connaissance

qu'afin de compléter son offre d'hébergement à destination des seniors, le CPAS propose une nouvelle forme d'habitat : l'habitat communautaire.

Secrétariat Communal 41 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président
Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
M. J-P DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE~~,
M. MILLER, ~~M. ROSSI~~, ~~M. MANDERLIER~~, ~~M. LECOCQ~~, M. X.
DUPONT, ~~M. LAFOSSE~~, Mme NAHIME, ~~M. G. HAMBYE~~, M.
JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme
WAEPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA,
M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ~~M. ANTONINI~~, ~~Mme~~
~~WUILBAUT VAN HOORDE~~, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE,
M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, ~~Mme DEFRISE~~, ~~Mme URBAIN~~,
Mme MEUNIER, ~~Mme MARNEFFE~~, M. BEUGNIES, Mme LEFEBVRE
, ~~M. VAN AELST~~, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

Mme C. BOUCHEZ, ~~Mme C. CONKA~~, Mme M-C. DIEU, ~~Mme A.~~
~~DRUGMANT~~, M. E. GHILAIN, M. A. LECOCQ, ~~M. C. VERSPRILLE~~,
M. F. PIRMEZ, Mme L. POURBAIX, M. S. QUIEVY, M. B. SAMAWI,
M. T. SIMON, Conseillers du CPAS et
M. Didier PETITJEAN, Directeur général du CPAS

3^{ème} **OBJET** : Maison de l'Adolescent

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,
La Maison de l'Adolescent – « l'EquipAJ »

Le service

La maison de l'adolescent l'EquipAJ est un service de la Cité de l'Enfance (CPAS de Mons) s'inscrivant dans la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes et de leur famille. La MADO a pour objectif d'offrir une **porte d'entrée privilégiée pour les jeunes (public-cible de 11 à 25 ans) et pour leurs familles, permettant la prise en compte rapide de leurs demandes.**

Le service vise à :

- fédérer en un seul dispositif les compétences de professionnels de champs très diversifiés
- travailler en partenariat, en réseau et en complémentarité, afin d'être un relais efficace à la disposition des adolescents et de leur famille

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire de **4 personnes** : un coordinateur, une éducatrice, une assistante sociale et une bibliothécaire documentaliste.

Actions individuelles et collectives

Le service a été ouvert au public en date du 28/03/18.

Il a géré **160 demandes d'orientation** et traité **35 dossiers de fond**, en partant des compétences du service et/ou en faisant appel aux partenaires, en fonction du type de demande.

Le service est pleinement dans les missions définies à l'origine du projet. Parmi celles-ci, il est confronté, entre autres, à :

- des demandes relatives au **référentiel éducatif**,
- à la **médiation parentale**,
- aux **relations conflictuelles** entre membres d'une famille,
- aux souhaits des jeunes de **se (re)mettre en projet** à différents niveaux (autonomie, logement, formation, scolarité, rentrées financières,...)

Parallèlement à l'axe individuel, **au niveau du collectif**, le service prépare sa seconde thématique qui sera présentée du 19/11 au 02/12/18 en collaboration avec différents prestataires de services. Elle s'intitulera: "**Mes droits, mes devoirs, mon influence**". La première thématique (en septembre) s'intitulait: "**Ma vie relationnelle, affective et sexuelle**" et a rencontré un vif succès, tant en ce qui concerne les adolescents que les professionnels du secteur.

A côté des deux axes privilégiés (individuel et collectif), il est intéressant de souligner que le **centre de ressources** s'étoffe de plus en plus (via les thématiques développées notamment). Il est mis à disposition des jeunes et des familles.

Perspectives

Au niveau fonctionnement, le service bénéficie actuellement de subventions facultatives (le service a vu officiellement le jour le 01/12/17), dans **l'attente d'un agrément**. A ce propos, le service fera l'objet d'une inspection pédagogique fin du mois d'octobre (respect des normes et réglementations, fonctionnement de l'équipe, adéquation par rapport aux missions à remplir, analyse du projet pédagogique,...). **Un passage en commission d'agrément est d'ores et déjà programmé en date du 06/12/18**. Le service pourrait être agréé en tant que "**projet pédagogique particulier**" dans un premier temps et bénéficier d'un **agrément spécifique Mado** dans un second temps.

prend connaissance

que la maison de l'adolescent l'EquipAJ est un service de la Cité de l'Enfance (CPAS de Mons) s'inscrivant dans la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes et de leur famille. La MADO a pour objectif d'offrir une **porte d'entrée privilégiée pour les jeunes (public-cible de 11 à 25 ans) et pour leurs familles, permettant la prise en compte rapide de leurs demandes**.

Secrétariat Communal 42 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président
Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
M. J-P DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MILLER, ~~M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. LECOCQ~~, M. X. DUPONT, ~~M. LAFOSSE~~, Mme NAHIME, ~~M. G. HAMBYE~~, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ~~M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE~~, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU, Mme DEFRISE, Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, ~~Mme MARNEFFE~~, M. BEUGNIES, Mme LEFEBVRE, ~~M. VAN AELST~~, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

Mme C. BOUCHEZ, ~~Mme C. CONKA~~, Mme M-C. DIEU, ~~Mme A. DRUGMANT~~, M. E. GHILAIN, M. A. LECOCQ, ~~M. C. VERSPRILLE~~, M. F. PIRMEZ, Mme L. POURBAIX, M. S. QUIEVY, M. B. SAMAWI, M. T. SIMON, Conseillers du CPAS et M. Didier PETITJEAN, Directeur général du CPAS

4^{ème} OBJET : Situation relative à l'aide alimentaire

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,
Situation relative à l'aide alimentaire sur Mons

Suite à la fermeture du resto du cœur de Mons en septembre 2017, le CPAS a mis en place une structure temporaire d'aide alimentaire (STAAL) afin de distribuer des colis alimentaires.

La structure temporaire d'aide alimentaire – le STAAL

Un petit rappel en chiffres des distributions du STAAL (statistiques au 31/07/2018 à partir de la première distribution le 02/01/2018) :

- Adultes Aidés : 560
- Enfants Aidés : 977
- Total du nombre de colis : 3847
- Nombre d'entretiens : 624

La majorité de personnes bénéficiaires habitent le Grand- Mons ; les autres bénéficiaires viennent de Colfontaine, Quaregnon, Boussu, La Louvière, Quiévrain. Nous travaillons également avec le service de violences intrafamiliales du CPAS de Mons et l'abri de nuit.

Le contenu des **colis** varie selon la composition de la famille ainsi que par rapport au régime alimentaire des bénéficiaires (traditionnel/halal/végétarien/végan/allergie alimentaire).

Les sans-abris reçoivent un colis adapté (pas de cuisson).

Un colis type se compose comme suit (selon les produits et les quantités reçus) :

- Pâtes, plat préparé (lasagnes, pizzas, préparations diverses), conserves (soupe, fruits, légumes), 1 litre de lait, café, biscuit, céréales, soda/jus, fruits frais, légumes frais, viande (200 gr/pers), huile, pommes de terre fraîches/congelées, produits laitiers, pain, poisson, volailles, chips, confiserie.

Il y a également, quand c'est possible, des produits d'hygiène et d'entretien en plus de l'alimentation, ceci en fonction des besoins et de la composition des familles.

Ce travail se fait en réseau avec la Ville, le CPAS, la Plateforme SOREAL, la Banque alimentaire et la FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis).

Les repas préparés par l'IEPS de Jemappes / Quiévrain

Début octobre, le CPAS de Mons et l'IEPS ont présenté un nouveau projet de collaboration autour de l'aide alimentaire. L'idée : proposer deux fois par semaine des repas réalisés par les étudiants au prix de 1 €.

Il faut savoir que les deux structures collaborent déjà sur les formations suivantes : Français Langue Etrangère et citoyenneté ; Accueil petite enfance ; Technicien/ne de surface ; Écoconstruction pour les jeunes ; Ouvrier d'entretien et partenariat avec un psychopédagogue pour l'orientation de jeunes.

Dans ce contexte, les étudiants de la section « Horeca » de l'IEPS réalisent, pour leur cursus, des repas chauds chaque semaine. Aussi, l'idée, déjà d'application dans d'autres villes, est de permettre aux bénéficiaires de l'aide alimentaire de bénéficier de ces repas.

C'est donc un win win tant pour le CPAS qui, grâce à ce partenariat, peut proposer 50 repas chauds par semaine que pour l'école qui s'inscrit dans un projet social et solidaire ouvert sur la ville et ses besoins.

Le (futur) resto du cœur de Mons

Le CPAS de Mons et la Fédération des Resto du cœur de Belgique sont en dialogue pour recréer un nouveau resto du cœur montois, et ce avec le soutien de l'antenne de Quiévrain. Ce dernier ne s'occuperait que de la distribution de colis et resterait au même endroit qu'actuellement. Des conventions sont en cours de réalisation pour l'occupation des lieux, la reprise du matériel, et une synergie accrue avec la Ville et le CPAS. La nouvelle antenne devrait être opérationnelle en novembre 2018.
prend connaissance

de la situation relative à l'aide alimentaire sur Mons.